

Dossier n° 77/03

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 29 janvier 2010

OBJET : Désignation de Conseillers généraux suite à la création de la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) du centre de stockage de déchets ménagers et assimilés situé sur le territoire des communes de Monthyon et Saint-Soupplets, exploité par la société Routière de l'Est Parisien.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment dans son article L. 3121-23,

Vu le Code de l'Environnement, notamment dans ses articles L. 125-1 et suivants, et R. 125-6,

Vu la lettre du Préfet de Seine-et-Marne en date du 10 décembre 2009,

DECIDE

de désigner les Conseillers généraux dont les noms suivent pour siéger au sein de la commission locale d'information et de surveillance relative au centre de stockage de déchets ménagers et assimilés exploité par la société Routière de l'Est Parisien (REP) sur le territoire des communes de Monthyon et Saint-Soupplets :

- Monsieur Bernard CORNEILLE, en qualité de titulaire,
- Monsieur Jean DEY, en qualité de suppléant.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ